Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique

Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique

Band: - (1988)

Heft: 2

Rubrik: [Nouvelles]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de ses activités dans son rapport annuel 1987, publié le mois dernier, et dont l'avant-propos rend hommage au professeur Alfred Pletscher, président sortant du Conseil de la recherche.

La première partie est consacrée aux tâches — sur le plan national et international — des divers organes que sont le Conseil de fondation, le Conseil national de la recherche, les Commissions de recherche, et le Secrétariat.

Une deuxième partie donne la liste complète des subsides accordés aux travaux scientifiques et aux programmes nationaux de recherche. En outre, pour illustrer les activités d'encouragement du Fonds national, huit projets sont présentés sous une forme accessible au lecteur non spécialisé.

Ce rapport de près de 250 pages contient enfin les comptes annuels, ainsi que les noms et fonctions de toutes les personnes participant au fonctionnement de l'institution. Il existe en version française et allemande, et peut être obtenu gratuitement auprès du secrétariat du Fonds national.

Publications

Les subsides de publication ont été créés pour permettre la publication de documents scientifiques de valeur — surtout dans les sciences humaines — propres à présenter les résultats de certains travaux de recherche. Le Fonds national leur accorde ainsi chaque année un montant se situant entre 1,5 et 2 millions de francs.

On peut citer en exemple la publication du monumental "Commentaires sur la Constitution fédérale de la Confédération suisse" dont le premier fascicule vient de sortir de presse. Cet important document, publié sous forme de feuilles volantes en version française et allemande, est le fruit de la réflexion de 26 professeurs de droit public venant de tout le pays.

Après avoir pris en charge le financement du travail de recherche proprement dit en assurant les salaires des chercheurs, le Fonds national alloue actuellement — conjointement avec les cantons — d'importants subsides pour l'édition de la suite de ces "Commentaires", dont la parution est assurée par trois éditeurs suisses spécialisés dans les ouvrages de droit. Le quatrième et dernier fascicule paraîtra en été 1989. Le document final totalisera alors 2200 pages!

Assurer la relève

A côté des grandes catégories de bourses offertes par le Fonds national (pour chercheurs débutants et avancés), deux autres formes de bourses ne sont pas liées à des dates-limites de présentation des requêtes : les bourses d'échange avec l'industrie et les bourses de recherche en biotechnologie.

Les premières sont financées conjointement avec l'industrie concernée; elles sont réservées à des chercheurs suisses (ou domiciliés en Suisse) n'ayant pas encore dépassé l'âge de 40 ans. Les secondes sont réservées à des candidats suisses (de moins de 35 ans) pouvant faire état de 2 ans de recherche après la fin de leurs études dans l'une des disciplines de base de la biologie.

Dans les deux cas, des formulaires d'inscription ainsi que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des bourses du Fonds national.